



PERMIS DE VÉGÉTALISER

Formulaire

VILLE DE
BOIS-GUILLAUME



Demandeur

Nom :

Prénom :

Qualité : Particulier
 Association :
 Entreprise ou commerçant
 Autre :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Projet

Adresse du lieu à végétaliser :

Photo de l'emplacement à joindre à la demande (obligatoire)

Surface et dimensions de l'emplacement concerné :
.....
.....

Votre quartier : Centre-Ville
 Porte de la Forêt
 Mont-Fortin

Type de végétalisation :... Pied d'arbre
 Fosse de pleine terre
 Jardinière
 Autre mobilier urbain
 Zone enherbée
 Autre :

Matériaux que vous allez utiliser (si besoin) :
 Bois Métal Terre cuite Plastique
 Autre :

Description du projet:
(Végétaux choisis, forme des contenants, taille, couleurs, matériaux, ...)
.....
.....
.....

Éléments du dossier

Pièces justificatives à fournir :

- Formulaire de demande – Permis de végétaliser (obligatoire)
- Photo de l'emplacement à végétaliser (obligatoire)
- Attestation d'assurance en responsabilité civile (obligatoire)
- Charte de végétalisation signée (obligatoire)
- Croquis, schémas, plans du projet (facultatif)

Les demandes de permis sont à transmettre :

Par mail : service-urbanisme@ville-bois-guillaume.fr
Par courrier : Mairie de Bois-Guillaume, service urbanisme,
31 place de la Libération 76 230 Bois-Guillaume
En mairie : à l'accueil, à l'attention du service urbanisme.

Retrouvez toutes les informations sur www.ville-bois-guillaume.fr

Attention, tout dossier incomplet ne sera pas traité.

J'atteste l'exactitude des renseignements fournis.

Je reconnais être responsable des dégradations ou accidents de toute nature qui pourraient résulter de l'installation, de l'exploitation et de l'enlèvement des éléments de végétalisation.

Je m'engage à n'émettre aucune réclamation auprès de la Ville, dans le cas de dommages subis par mon occupation du domaine public ou en cas d'accident.

Je reconnais avoir été avisé que le non-respect des prescriptions émises par la Ville est susceptible de se traduire par l'interruption de l'autorisation délivrée et de la dépose des installations et sans présumer des sanctions pénales applicables.

Fait à, le.....

Signature: